

CONDITIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Les inscriptions aux formations du service FALC.be de l'asbl Inclusion pour les proches et les professionnels se font toujours suivant la même procédure. Vous la retrouverez détaillée sur cette page.

1. La demande d'inscription à la formation se fait via le formulaire de réservation en ligne présent sur le site internet www.falc.be ou www.inclusion-asbl.be. En cas de question ou de problème, vous pouvez contacter le service via l'adresse info@falc.be
2. Lorsque votre demande d'inscription vous aura été confirmée par mail, vous recevrez la facture associée à votre inscription pour procéder au paiement.
3. Le paiement de la formation doit être effectué au minimum **une semaine** avant le début de celle-ci. Votre place ne sera réservée et votre accès à la formation ne sera donc effectif qu'après réception de votre paiement.
4. En cas de paiement tardif, une preuve de paiement vous sera demandée avant la formation par le service pour confirmer celui-ci.
5. Les familles membres d'Inclusion asbl en règle de cotisation bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les formations.
6. Les professionnels membres d'Inclusion asbl en règle de cotisation bénéficient d'une réduction de 10% sur toutes les formations.
7. Les étudiants (sur présentation d'une copie de leur carte d'étudiant lors de la demande d'inscription) bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les formations. Cette réduction ne s'applique que si le paiement a été effectué dans les temps à savoir au minimum une semaine avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le tarif plein sera appliqué.
8. Les services et institutions membres d'Inclusion asbl (en règle de cotisation) bénéficient d'une réduction de 50% pour 1 seule inscription par an.
9. Une même institution ou service peut inscrire au maximum 5 personnes à la formation. Au-delà de 5 personnes, n'hésitez pas à contacter le service, nous organisons également des formations sur site.

10. En cas de désistement d'un participant avant le début de la formation, ce participant peut se faire remplacer par une autre personne, à condition de prévenir le service (info@falc.be) en indiquant clairement les noms des absents et des remplaçants. Ce remplacement ne peut se faire si la formation a déjà débuté.
11. Un participant peut se désister jusqu'à trois semaines avant la formation. Il sera remboursé s'il fournit la preuve du paiement. Au-delà de ce délai ou sans preuve de paiement, la formation reste due à Inclusion asbl et ne sera donc pas remboursée.
12. Si la formation est annulée par le service pour cas de force majeure, son remboursement sera réalisé sur base de la preuve du paiement.
13. Si le participant est malade le jour de la formation, celle-ci lui sera remboursée à condition qu'il fournisse un certificat médical.
14. La formation commence à l'heure indiquée. L'accueil se fait 15 minutes avant l'heure indiquée. Toute personne ayant plus d'une heure de retard et n'ayant pas prévenu le service peut se voir refuser l'accès à la formation. La formation ne sera pas remboursée.
15. À la fin de la formation, le participant peut faire la demande au service pour recevoir une attestation de présence. Cette demande se fait par mail (info@falc.be)
16. Si le participant n'a pas payé une formation, il se voit refuser l'accès à cette formation ainsi qu'aux suivantes tant que le paiement n'a pas été effectué.
17. Pour les formations d'une journée (ou plus), le prix de la formation comprend le sandwich pour le repas de midi (sauf mention du contraire).
18. Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge des participants.

Pour toute question concernant les conditions générales des formations d'Inclusion, contactez le service FALC à l'adresse info@falc.be